

---

**AO-537 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET  
AU STATIONNEMENT (1171)**

---

**LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

1. L'annexe « C » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) est modifiée par l'ajout de l'avenue suivante sous Avenues et ruelles à direction unique :  
  
« Dunlop, de l'avenue Van Horne à l'avenue Lajoie avec circulation vers le sud, de l'avenue Van Horne à l'avenue Ducharme avec circulation vers le nord »
2. Le présent règlement modifie le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) pour en faire partie intégrante;
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE XX AOÛT 2021.

---

Philippe TOMLINSON  
Maire de l'arrondissement

---

Me Julie Desjardins  
Secrétaire d'arrondissement